

La coopérative d'activité et d'emploi (CAE) : au service du développement de l'entreprenariat individuel

Autor(en): **Bossuet, Stéphanie / Poorter, Mathieu**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales**

Band (Jahr): **71 (2013)**

Heft 4

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-390978>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LA COOPÉRATIVE D'ACTIVITÉ ET D'EMPLOI (CAE): AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRE- NARIAT INDIVIDUEL

STÉPHANE BOSSUET

Artenréel

direction@artenreel.com

MATHIEU DE POORTER

Chambre de l'économie sociale et solidaire de Genève (APRÈS-GE)

mathieu.depoorter@apres-ge.ch

> Cet article se propose de présenter la forme de coopérative d'activité et d'emploi (CAE), qui offre l'opportunité à ses membres de combiner initiative personnelle et solidarité au sein d'une entreprise partagée. L'exemple de la CAE Artenréel nous offre une étude de cas précisant les défis et enjeux qui ont motivés sa création, ainsi que les prestations offertes à ses membres entrepreneurs salariés.

Mots-clés: Coopérative d'activité et d'emploi (CAE); entreprise partagée; gouvernance coopérative; entrepreneur salarié.

Nées juridiquement sous le statut de société coopérative et participative (SCOP) ou de société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), les coopératives d'activité et d'emploi (CAE) sont construites sur les valeurs et principes coopératifs et sur le modèle de gouvernance des coopératives. Les CAE ont initié une nouvelle forme d'entrepreneuriat collectif en France, s'inscrivant dans la tradition de sociétés de personnes du mouvement coopératif, mais en combinant initiative personnelle et solidarité au sein d'une entreprise partagée.

«Les CAE sont réunies au sein du réseau Coopérer pour Entreprendre et sont nées de l'urgence à inventer une nouvelle forme d'entrepreneuriat et, au-delà, une nouvelle forme d'entreprise et d'organisation économique sur les territoires. La proposition des CAE peut simplement être résumée ainsi: plutôt que de créer sa propre entreprise, créer son emploi salarié dans une entreprise coopérative que l'on partage avec d'autres entrepreneurs ayant des compétences et des projets très divers. En construisant collectivement une entreprise partagée forte, les entrepreneurs salariés peuvent s'offrir le droit du travail, une sécurité, une protection sociale, des mutualisations de charges et de compétences, des opportunités d'affaires, des outils financiers, une solidarité auxquels aucun travailleur indépendant ni aucun gérant de micro-société, ni aucun auto-entrepreneur ne pourra jamais prétendre. Autrement dit, il s'agit, par un projet d'entrepreneuriat coopératif et l'émergence de la figure

de l'entrepreneur salarié, de recréer de l'entreprise là où il n'y en a plus».¹

Face aux enjeux socio-économiques actuels, les CAE entendent proposer à leurs membres, des voies d'actions différentes, innovantes et exigeantes en inventant de nouveaux modèles économiques et de nouveaux rapports au travail, sous l'angle éducatif et formatif de l'apprentissage coopératif.²

Rappelons ici le double objectif poursuivi par les CAE et fixé par la charte de Coopérer pour Entreprendre:³

- > «Permettre à des porteurs de projets de vivre de leur savoir-faire en toute autonomie économique et professionnelle, en leur procurant une alternative à la création d'entreprise classique et un accompagnement dans la durée.
- > Inventer au quotidien des entreprises innovantes, exigeantes et exemplaires, défendant l'idée d'entrepreneuriat collectif et coopératif, et contribuant au développement économique des territoires sur lesquels elles sont ancrées et à la diffusion des valeurs de l'économie sociale.»

Les CAE font la promotion du développement de l'entrepreneuriat collectif et coopératif au sein d'une entreprise partagée par ses salariés, qu'ils soient entrepreneurs ou permanents car chacun a vocation à participer au projet collectif, à devenir associé de la coopérative et à y prendre des responsabilités.

La charte nous renseigne ainsi sur l'engagement coopératif: «il n'existe pas de contrainte en matière de coopération. La pédagogie coopérative de la CAE passe par l'exemplarité de ces modes de fonctionnement: ils doivent susciter l'envie de coopérer, en laissant le temps et la liberté à chacun de tracer son propre chemin».⁴

Plus loin, le quatrième point de ce même chapitre «engagements» de la charte précise que: «les entrepreneurs devenus associés sont la richesse de la CAE. Après avoir constitué leur propre emploi au sein de la coopérative, ils ont fait le choix de continuer à contribuer humainement et financièrement à son projet d'entrepreneuriat collectif. Ensemble ils peuvent se donner des règles de mutualisation ou de contribution plus poussées: ils forment alors, au sein de la CAE, une «coopérative d'emploi».

ENJEUX DE L'ACCOMPAGNEMENT POUR LA COOPÉRATION

Rappelons que le cœur de métier de la CAE est d'offrir aux personnes un cadre juridique et administratif, un suivi de gestion et un accompagnement individualisé pour leur développement économique.

Enjeu majeur pour la coopérative, l'accompagnement permet de professionnaliser l'entrepreneur en le menant à une plus grande autonomie dans son activité. Il contribue ainsi au modèle économique de la coopérative.

¹ www.cooperer.coop/index.php (consulté le 9 octobre 2013)

² « La CAE n'est certes pas le premier type de coopérative à s'attacher à transformer les besoins de ses membres. Mais elle est parmi les rares à considérer cette transformation comme une finalité et peut être la première à se concevoir comme l'institution des apprentissages coopératifs », postface de Jean-François Draperi, dans Elisabeth Bost (2011), « Aux entrepreneurs associés. La coopérative d'activités et d'emploi », édition REPAS.

³ Disponible sur : www.cooperer.coop/docs/files/CHARTER.pdf (consulté le 9 octobre 2013)

⁴ Paragraphe 2 de la Charte.

On repère classiquement 3 types d'accompagnement et de vie coopérative en CAE:

- > L'accompagnement individuel: l'entrepreneur doit être en mesure de se projeter pour être sur une activité viable et satisfaisante à long terme. Il est essentiel que celui-ci se positionne de manière juste et pertinente quant à cette projection.
- > L'accompagnement collectif formatif: des cycles d'ateliers formatifs sont destinés aux entrepreneurs pour le développement de compétences dans un domaine donné, concernant une tâche, ou l'exercice d'une activité, d'un métier d'une profession.
- > L'accompagnement mutualiste: une CAE met en place des mécanismes de mutualisation, de protection et d'apprentissages mutuels, à travers des accords de participation, d'intéressement, des incubateurs de projets collectifs, des locaux partagés, des actions commerciales, des outils financiers de développement, des préventions des risques professionnels, etc.

L'EXEMPLE D'ARTENRÉEL: UNE CAE POUR FAIRE FACE DÉFIS RENCONTRÉS PAR LES ACTEURS ARTISTIQUES ET CULTURELS

Entre structuration professionnelle, évolution des partenariats publics et transformation des modèles économiques, les acteurs artistiques et culturels font face à des défis et des enjeux complexes souvent difficiles à appréhender individuellement avec le risque de modifier notablement leur pratique quotidienne.

Les nouvelles organisations du travail, porteuses de projets dans les arts vivants, collectifs dans les arts plastiques, industries culturelles et créatives, réclament de nouvelles compétences, de nouveaux savoir-faire et une grande capacité d'adaptation aux évolutions des modalités de production artistique. Il s'agit en effet de répondre de manière adéquate, d'une part aux besoins de sécurisation des personnes tout au long de leurs parcours professionnels, et d'autres part aux attentes d'une juste rémunération de leur contribution à la production artistique qui tiennent compte de l'activité de création dans sa globalité. S'affirme donc la fonction de production à côté de celle de créateur, l'activité à côté de l'œuvre, figures constitutives de l'entrepreneur culturel.

L'observation des pratiques actuelles laisse à penser que de plus en plus d'artistes intègrent ces nouvelles fonctions, justement pour en faire des attributs positifs de leur activité de création. Il n'existe pas de modèle unique de carrière professionnelle et les artistes sont conduits à inventer leur propre chemin dont l'objectif est plutôt de créer de l'activité dans laquelle ils peuvent exercer leurs compétences artistiques.

À ce titre, la prise en compte en CAE de la pluriactivité devient véritablement un élément constitutif de la professionnalisation, en réponse à l'évolution des pratiques de travail dans les secteurs artistiques.

Dans ce cadre, Artenréel en tant que CAE, sous la forme d'une SCOP, offre aux artistes un cadre juridique et administratif, un suivi de gestion et un accompagnement individualisé pour leur développement économique.

Artenréel s'adresse à des personnes candidates à la création de leur propre emploi dans le cadre d'un projet artistique ou culturel. Les métiers représentés sont variés: photographes, graphistes, stylistes, designers, plasticiens, illustrateurs, scénographes, art-thérapeutes, vidéastes, managers d'artistes, etc.

Tout en apprenant à devenir de véritables entrepreneurs, les créateurs partagent leurs expériences avec les autres entrepreneurs. La dynamique relationnelle donne sens à l'entreprise collective. Elle se construit sur des valeurs communes d'égalité, de solidarité et de mutualisation.

L'entrepreneur-salarié étant la figure centrale des CAE:

- > Le cadre entrepreneurial de la CAE permet de tester, développer et pérenniser une activité économique, et de bénéficier d'un accompagnement dans la durée, pour «apprendre en faisant» le métier d'entrepreneur au sein d'une entreprise collective.
- > Le fonctionnement de la CAE consiste à créer progressivement son propre emploi salarié au sein d'une entreprise coopérative qu'il mutualise avec d'autres entrepreneurs, et dont il peut devenir associé.

Le public et la nature des activités adaptés à la CAE concernent des:

- > Personnes développant des activités sur des marchés solvables (création graphique, designer, photographes, vidéastes, etc.).
- > Personnes développant des activités dans une économie du prototype, de la pièce unique (peu de perspectives économiques en dehors des marchés spéculatifs).
- > Personnes développant des services et prestations dans le spectacle vivant.
- > Personnes prestataires de services (vacations d'enseignement, missions de conseil et d'expertise, collaboration à des projets urbains, architecturaux, etc).

La CAE offre les services suivants aux porteurs de projet:

- > Un cadre juridique, avec un numéro de TVA et une immatriculation au registre du commerce et des sociétés;
- > Un statut d'entrepreneur salarié en contrat à durée indéterminée;
- > Une gestion administrative de l'activité incluant entre autre la tenue comptable, les contrats commerciaux, et le versement des salaires;
- > De vraies possibilités d'échanges mutuels avec d'autres entrepreneurs, à travers des groupes de travail, des pôles métiers,⁵ un projet collaboratif, une dynamique de réseaux professionnels, et des réponses aux appels d'offre
- > Un accompagnement professionnel gratuit et cofinancé par différents partenaires.

Pour mettre en commun tous ces services et bénéficier de l'intérêt d'une entreprise mutualisée, l'ensemble de ces services étant partagés, l'entrepreneur salarié verse 10% de son chiffre d'affaires à la coopérative.

⁵ Les pôles métiers permettent aux entrepreneurs salariés de voir les possibilités en terme de réseaux et de développement collectif d'activité. Ils sont de plus garants d'un meilleur positionnement métier et d'une réflexion commune sur l'activité de chacun, renforcée par les expériences de tous. Enfin, les pôles métiers sont initiateurs d'un sentiment d'appartenance à la coopérative, de partage de ses valeurs et de son projet politique.

Associer au sein de la coopérative plusieurs métiers traduit la reconnaissance du caractère transdisciplinaire des pratiques artistiques les plus contemporaines. Cette diversité est une richesse pensée dès l'origine pour faire naître et provoquer des synergies, des collaborations, des débordements disciplinaires, chacun se nourrissant au contact des autres.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Elisabeth Bost (2011), « Aux entrepreneurs associés. La coopérative d'activités et d'emploi », édition REPAS.

